

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE  
LAURE-MINERVOIS

N° PV : 02 / 2021  
(10/04/2021)

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un et le dix avril à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Laure-Minervois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer municipal, sous la présidence de M. Emile RAGGINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 avril 2021

CONSEILLERS		P	A	POUVOIR A	P	A
Emile RAGGINI		X				
Julien BRIANC		X				
Geneviève FOURNIL		X				
Guillaume BOU		X				
Jean-Pierre BIRGY		X				
Pierre CAVALADE		X				
Jacqueline TIBALD			x	Julien BRIANC	X	
Anne THERON		X				
Éric TRANCHANT		X				
Sophie PAGES			X	Guillaume BOU	X	
Maria SIRVEIN		X				
Caroline MESTRE		X				
Christophe LAIR		X				
Chara VESENTINI		X				
Edouard DIOUF		X				
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	
Quorum:	OUI			Nombre de voix:	<b>15</b>	

Mme Geneviève FOURNIL a été élu(e) secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	15 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Monsieur le Président a demandé à l'assemblée, si elle a des observations particulières sur le procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal a été approuvé à l'unanimité

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de la séance et pour chaque point de l'ordre du jour.  
La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

## 1) PREAMBULE

La séance a débuté à 09h00 avec la présence de madame Françoise NAVARRO-ESTALLE, conseillère départementale. Monsieur Alain GINIES, vice-président, s'est excusé de son absence au motif de la gestion de la calamité agricole subie quelques jours auparavant (recensement des terrains qui ont subi le gel).

Monsieur le Président a présenté à madame la conseillère départementale :

- L'ensemble des conseillers municipaux et leurs délégations.
- La réorganisation des services de la mairie et le budget.

Madame NAVARRO-ESTALLE, a pris ensuite la parole. Elle a présenté son rôle de conseillère départementale :

- C'est une élue de proximité, de terrain
- Elle fait partie de plusieurs commissions :
  - Solidarité Territoire
  - L'Autonomie : Maintenir les personnes âgées dans l'autonomie. Cette commission a créé un espace sénior pour les accompagner dans les démarches administratives et autres.
- Vice-présidente du SYADEN
- Présidente de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Elle a apporté plusieurs informations sur la calamité agricole dans le département subie quelques jours auparavant (en cours de recensement), la conservation des casernes de pompiers sur le territoire (notamment celle de la commune) et la mise en service de la fibre prévue fin 2022/ début 2023.

## 2) COMMUNICATION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président rend compte des diverses décisions qu'il a été amené à prendre en exécution des délibérations prises par l'assemblée et devenues exécutoires, notamment :

- .....
- .....(cf. détails en fin de document)
- .....

Il a fait le point sur :

### L'organisation sur les prochaines réunions du conseil municipal.

Dans la mesure du possible et si les conditions sont réunies, monsieur le Maire proposera une prochaine date du conseil municipal en fin de séance.

Dès qu'un certain nombre d'éléments seront reçus, une première information sera transmise par courriel à l'ensemble des conseillers.

Les questions diverses orales ou écrites peuvent être envoyées à l'avance pour étude.

**(ATTENTION :** Date du prochain conseil : le 22 mai 2021 **à confirmer.**)

## 3) AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Il est rappelé qu'en règle générale, l'ordre du jour d'une convocation est déterminé et établi par le maire. Dans certains cas, il peut être fixé par le suppléant du maire ou par le préfet.

En la matière, les conseillers municipaux ont, cependant, un droit de proposition. Cette proposition doit être formulée assez tôt pour que le maire, s'il l'accepte, puisse l'inscrire à l'ordre du jour à temps afin de respecter les délais d'envoi de la convocation et le droit d'information des élus exigés par les textes. Le maire ne peut, ainsi, donner une suite favorable à la demande d'examen d'une affaire présentée en début ou au cours d'une séance du conseil municipal. En conséquence, lors d'une séance, le conseil municipal ne peut délibérer valablement que sur les questions figurant à l'ordre du jour de cette session, mentionné sur la convocation.

Néanmoins, il est permis de penser que cette règle n'interdit pas au conseil municipal de délibérer sur un certain nombre de questions dans le point "divers", à l'exclusion de toute affaire importante. En effet, les "questions diverses" ne doivent porter que sur des éléments mineurs.

Sur rapport de Monsieur le Président, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

## ORDRE DU JOUR

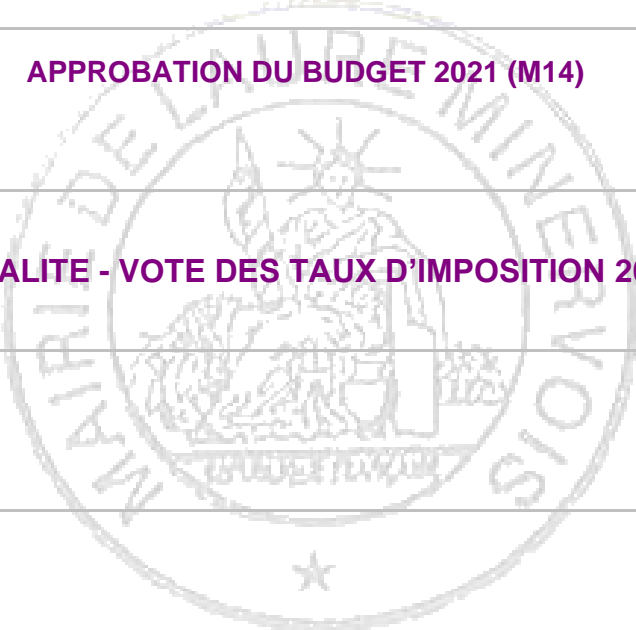
### PROPOSITIONS :

**A - INTERCOMMUNALITE**

Décision


**B - FINANCES**

⇒ 1 :	<b>APPROBATION DU BUDGET 2021 (M14)</b>	N°8
⇒ 2 :	<b>FISCALITE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021</b>	N°9

**C - ELECTIONS**


## D – IMMOBILIER ET GESTION DU PATRIMOINE


## E - URBANISME

⇒ 1 :	<b>RECONDUCTION DE LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS PAR LE SERVICE COMMUN DE CARCASSONNE AGGLO</b>	N°10

## F – INTERCOMMUNALITE : COMMISSION

⇒ 1 :	<b>ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE CARCASSONNE-AGGLO</b>	N°11

## G – ECONOMIE LOCALE


## H – GESTION DU PERSONNEL

⇒ :		



## QUESTIONS DIVERSES :

⇒ 1 :	<i>(Ces sujets sont développés en fin de document)</i>
⇒ 2 :	<u>Actualités diverses</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Présentation de Monsieur Alain GINIES et Madame Françoise NAVARRO- ESTALLE conseillers départementaux (En début de séance)</i></li><li>• <i>Information sur les lignes directrices de gestion (en fin de séance)</i></li></ul>

#### 4) DECISIONS

**DECISION N°1**

**N°8 /2021**

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET 2021, (M14)**

M. Emile RAGGINI, chargé de la préparation des documents budgétaires, propose de présenter au Conseil Municipal le projet de budget pour le présent exercice après avoir rappelé les principaux enseignements qui pouvaient être tirés du compte administratif communal 2020.

Il souligne qu'en règle générale, le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions de la totalité des recettes et des dépenses adoptées en équilibre pour une année donnée et que les communes disposent d'un délai de vote qui court jusqu'au 15 avril (30 avril pour l'année de renouvellement intégral du conseil municipal)

Il expose, ensuite, aux membres présents les conditions de préparation du budget primitif et résume les orientations générales du budget tout en précisant que le conseil municipal reste souverain car il peut accepter, modifier ou rejeter en totalité ou en partie les propositions du maire.

En faisant référence au document de synthèse distribué au préalable aux conseillers municipaux, le Président demande, ainsi, à l'assemblée, de bien vouloir statuer

**CONSIDERANT** le dossier qui lui a été soumis, afférent à l'affaire citée en objet,

**CONSIDERANT** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte selon l'article 17 de la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, dans les conditions de dérogation précitées,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2

**VU** la loi de finances,

**VU** les délibérations de l'assemblée portant approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice précédent,

**PROCEDE** au vote :

Pour	15 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'adopter le projet de budget 2021, qui comprend un budget principal et aucun budget annexe ou rattaché, ainsi qu'il suit (tableaux en annexes)
- **PRECISE** que ce budget, présenté en euros, a été établi en conformité avec la nomenclature M14 qui comporte un classement par nature,

- **RAPPELLE** que les ouvertures de crédits intervenues depuis le début de l'exercice sont reprises dans le budget primitif,
- **CHARGE** le Maire et le Receveur, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision,



## COMMUNE DE LAURE -MINERVOIS

## BUDGET PRIMITIF

## FONCTIONNEMENT

Articles/Chapitres	Libellés	Dépenses	Articles/Chapitres	Libellés	recettes
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>013</b>	<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	
00011	EAU ET ASSAINISSEMENT	7 000.00 €	0419	REMBOURSEMENTS / REM. (SDIS/ALAE/MO)	
00012	ENERGIE ELECTRICITE	50 000.00 €			1 500.00 €
00021	COMBUSTIBLES	7 000.00 €		ALAE	6 000.00 €
00022	CARBURANTS	6 500.00 €		M.O	21 302.00 €
00023	ALIMENTATION	350.00 €		TOTAL 013	28 802.00 €
00031	FOURNITURE D'ENTRETIEN	9 000.00 €	<b>70</b>	<b>PRODUITS DE SERVICE</b>	
00032	PETITS EQUIPEMENTS	20 500.00 €	70311	CONCESSIONS CIMETIERE	
00033	FOURNITURE DE VOIRIE	6 000.00 €	70523	REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	
00036	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000.00 €	70840	REMBOURSEMENTS DES FRAIS EPCI	
0004	FOURNITURES ADMINISTRATIVE	6 000.00 €			
0005	LIVRES.DISQUES.CASSETTES	2 700.00 €		TOTAL 70	2 438.11 €
0007	FOURNITURES SCOLAIRES	3 000.00 €	<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	
0008	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	12 100.00 €	7311	CONTRIBUTION DIRECTE	
0102	Crédit-Bail mobilier (vidéoprotection)	8 300.00 €		(aurecomensation)	-12 735.00€
0105	LOCATIONS MOBILIERES	41 500.00 €		TH	47 801.00€
01021	ENTRETIEN TERRAINS	11 000.00 €		TFB	504 129.00€
010221	ENTRETIEN DES BATIMENTS	10 000.00 €		TFNB	140 462.00€
010231	ENTRETIEN DE VOIES ET RESEAUX	5 000.00 €			
010232	RESEAUX	11 500.00 €	7336	DEGREVEMENT	
01051	ENTRETIEN MATERIELS ROULANTS	6 500.00 €	7343	DROITS DE PLACE	700.00 €
01058	ENTRETIEN AUTRES BIENS IMMOBILIER	21 600.00 €	7381	PYLONES ( 5196€ x10)	51 960.00 €
0106	MAINTENANCE	6 800.00 €		TAXES ADDITIONNELLES DROITS MUTATIONS	30 000.00 €
0101	ASSURANCE MUTUALISQUE ( Flotte auto+ bâtiments)	16 300.00 €	<b>74</b>	TOTAL 73	755 317.00€
0102	DOCUMENTATION	2 900.00 €	7411	<b>DOTATIONS</b>	
0108	DIVERS	5 000.00 €	74121	DOTATION FORFAITAIRE	137 296.00 €
0102	FETES ET CEREMONIES	7 800.00 €	74122	DOTATION SOLIDARITE RURALE 1°TRACTION	47 835.00 €
0106	CATALOGUES ET IMPRIMES	4 500.00 €	74127	DOTATION SOLIDARITE RURALE 2°TRACTION	84 110.00 €
0107	TRANSPORTS BIENS ET COLLECTIFS	900.00 €	744	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	25 637.00 €
0101	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	2 000.00 €	7478	FACTVA FONCTIONNEMENT	2 830.88 €
0102	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	7 200.00 €	74834	AUTRES ORGANISMES (indemnisation agence postale)	12 552.00 €
0102	FRAIS GARDERIE FORET (DNF)	350.00 €		COMPENSATION TAXE FONCIERE (Etat)	25 349.00 €
0108	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 208.70 €			
01076	REMBOURSEMENT DE FRAIS AU GIAS	9 500.00 €		TOTAL 74	335 609.88 €
01012	TAXES FONCIERES	6 200.00 €	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS</b>	
	<b>TOTAL 011 (2020 = 320 000.00€)</b>	<b>336 408.70 €</b>	752	REVENUS DES IMMEUBLES	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNELS</b>			APPARTEMENT 6240€	
0108	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR (ENTRAIDE)	60 000.00 €		APARTEMENT 4980 €	
0101	VERSEMENT TRANSPORT	2 710.00 €		BOUCHERIE 12000€	37 300.00 €
0106	COTISATION CNG, CG, dels FPT	5 650.00 €		EPICERIE 3600€	
0108	AUTRES IMPOTS ET TAXES	830.00 €		FOYER	
0401	PERSONNEL TITULAIRE	288 832.00 €		POLY SANTE 9600 €	
0403	PERSONNEL NON TITULAIRE			TEOR 880€	
04062	EMPLOIS D'AVENIR	7 680.00 €	7588	ANTENNE ORANGE 4681€	4 681.00 €
0401	COTISATIONS A L'URSSAF	42 000.00 €		AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE: Indem.Jours, CRANC	3 190.00 €
0403	COTISATIONS CAISSES RETRAITE	75 000.00 €	<b>76</b>	TOTAL 75	45 171.00 €
0404	COTISATIONS ASSEDIC	288.00 €	7688	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
0405	COTISATIONS ASSURANCE PERSONNEL	24 143.80 €		PARTS SOCIALES	
0406	COTISATIONS FNC SUPPL. FAM.	1 200.00 €	<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
0408	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	2 800.00 €	7713	LIBERALITES RECUES (épiphanie)	400.00 €
0474	VERSEMENTS AUTRES OEUVRES SOCIALES	9 734.00 €	7718	RECouvreMENT DE SINISTRES	132.00 €
0475	MEDICINE DU TRAVAIL	100.00 €	773	MANDATS ANNULES	
0478	AUTRES CHARGES SOCIALES	1 116.00 €		TOTAL 77	532.00 €
	<b>TOTAL 012 (2020 = 530 000.00€)</b>	<b>522 083.80 €</b>	<b>042</b>	<b>OPERATION D'ORDRE</b>	
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>		722/042	TRAVAIL EN REGIE	68 000.00 €
7391171	DEGREVEMENT TAXE FONCIERE NON BATIE EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS			TOTAL 042	68 000.00 €
7391172	DEGREVEMENT TAXE HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS		002	<b>EXCEDENT REPORTE</b>	
73921	ATTRIBUTION DE COMPENSATION		002	REPORT EN SECTEUR DE FONCTIONNEMENT	118 340.70 €
	<b>TOTAL 014</b>	<b>30 000.00 €</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>				
0501	INDEMNITES ELUS	50 000.00 €			
0502	FRAIS DE MISSION ELUS				
0503	COTISATION RETRAITE ELUS	2 200.00 €			
0504	COTISATION URSSAF ELUS	7 400.00 €			
0505	FORMATION ELUS +DIF	2 500.00 €			
05072	COTISATIONS ALLOC. FINDE MANDAT	50.00 €			
0503	SDS	28 000.00 €			
05041	CONTRIBUTION ORGANISMES DE REGROUPEMENT SS FISCALITE PROPRE OU DELEGUE ATD 11	1 100.00 €			
0508	AUTRES DEPENSES OBLIGATOIRES				
057351	SUB. DE FONCT. AUX EPCI (transport scolaire, ADS...)	2 500.00 €			
057362	CCAS	500.00 €			
0574	SUBVENTION ASSOCIATION	20 000.00 €			
05888	AUTRES: ASSOC.MAIRE+ARRONDI DGFIP	283.00 €			
	<b>TOTAL 65</b>	<b>114 533.00 €</b>			
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
06011	INTERET DE LA DETTE	22 000.00 €			
060	AUTRES CHARGES FINANCIERES	- €			
	<b>TOTAL 66</b>	<b>22 000.00 €</b>			
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
670	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	- €			
	<b>TOTAL 67</b>	<b>- €</b>			
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>				
022	DEPENSES IMPREVUES ( LIMITEES A 7.5% DE SF)	70 000.00 €			

<b>TOTAL 022</b>		<b>70 000.00 €</b>		
<b>023</b>	<b>VIREMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
023	VIREMENT VERS LA SECTION D'INVESTISSEMENT	256 933.87 €		
<b>042</b>	<b>OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION</b>			
042	SYADEN	2 261.32 €		
<b>TOTAL 042</b>		<b>2 261.32 €</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 354 210.69 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 354 210.69 €</b>

**BUDGET FONCTIONNEMENT EQUILIBRE**

- 4

COMMUNE DE LAURE - MINERVOIS  
BUDGET PRIMITIF  
INVESTISSEMENT

Articles/Chapitres	Libellés	Dépenses	Articles/Chapitres	Libellés	recettes
024	PRODUITS DE CESSION	- €	024	PRODUITS DE CESSION: ALIENATION TRACTEUR	3 000.00 €
<b>OP 13</b>	<b>STATION DE LAVAGE ET POMPAGE</b>		<b>OP 13</b>	<b>AIRE DE LAVAGE</b>	- €
2315-13	STATION DE LAVAGE	38 000.00€			
2315-13	STATION DE LAVAGE	4560.00€			
2315-13	STATION DE LAVAGE	1540.80€			
2315-13	ECLAIRAGE	4 000.00 €			
2315-13 040	TRAVAUX EN REGIE	8 000.00 €			
	<b>TOTAL OP 13</b>	<b>56 100.80 €</b>			
<b>OP 16</b>	<b>ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE</b>		<b>OP 16</b>	<b>ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE</b>	- €
2183-16	ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	2 000.00 €			
	<b>TOTAL OP 16</b>	<b>2 000.00 €</b>			
<b>OP 17</b>	<b>STADE</b>		<b>OP 17</b>	<b>AMENAGEMENT DU STADE</b>	- €
2313-17	ELECTRICITE VESTIAIRE	8 629.20 €			
2313-17 040	TRAVAUX EN REGIE	5 500.00 €			
	<b>TOTAL OP 17</b>	<b>14 129.20 €</b>	<b>OP19</b>	<b>AMENAGEMENT POLE SANTE</b>	
<b>OP 19</b>	<b>AMENAGEMENT POLE SANTE</b>				
2313-19					
2313-19	AMENAGEMENT POLE SANTE	3 925.98 €			
	<b>TOTAL OP 19</b>	<b>3 925.98 €</b>	<b>TOTAL OP 19</b>		- €
<b>OP 21</b>	<b>SECURITE</b>				
2313-21		16 832.00 €			
2313-21	SIGNALISATION panneau info église 2556.00 €				
2313-21	Fourn. Ensemble exist.	2730.00€			
2313-21	Marquage au sol + panneaux	2934.00€			
2313-21	Marquage au sol + panneaux	2838.00€			
2313-21	Dépôt ordures (pièces)	100.00€			
	<b>TOTAL OP 21</b>	<b>31 832.00 €</b>			
<b>OP 24</b>	<b>VOIRIES/RESEAUX</b>		<b>OP24</b>	<b>VOIRIES ET RESEAUX</b>	
2315-24	TRAVAUX DE RECONSTRUCTION	133 488.39 €	13251-24	GFP + FPIC	28 000.00 €
2315-24	EURO MAT	13 104.00 €	1321-24	AMENAGEMENT VRD	85 807.00 €
2315-24	TRAVAUX SIBILLE		1322-24	AMENAGEMENT VRD	9 598.00 €
2315-24 040	TRAVAUX EN REGIE	26 000.00 €	1323-24	AMENAGEMENT VRD	16 618.40 €
2315-24	ARROSAGE RUCHOL	2 500.00 €	1325-24	AMENAGEMENT VRD	7 020.60 €
2315-24	PONT ROUTIER	3 000.00 €		<b>TOTAL OP 24</b>	<b>147 044.00 €</b>
	<b>TOTAL OP 24</b>	<b>178 092.39 €</b>	<b>OP 42</b>	<b>RESTAURATION EGLISE</b>	
<b>OP 25</b>	<b>ACQUISITION FONCIERES</b>		<b>TOTAL OP 42</b>		
2111-25	ACQUISITIONS FONCIERES	1 500.00 €	<b>OP 41</b>	<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>	
2111-25	TERRAIN PUJOL 20 000.00€		1321-41	ETAT RELANCE TRANCHE 1	57 399.00 €
2111-25	GEOMETRE 960.00€	22 000.00 €	1321-41	ETAT RELANCE TRANCHE 2	75 427.00 €
2111-25	HONORAIRES 1040.00€		1321-41	ETAT RELANCE TRANCHE 3	27 333.00 €
	<b>TOTAL OP 25</b>	<b>23 500.00 €</b>		<b>TOTAL OP 41</b>	<b>160 159.00 €</b>
<b>OP 29</b>	<b>CIMETIERE</b>		<b>OP 43</b>	<b>MOBILIER COMMUNAUX</b>	
2313-29	CIMETIERE WC CIM. TRANCHEE 2457.00€		1311-43	CONTAINERS	5 320.00 €
2313-29	CIMETIERE WC CIM. ELECTRICITE 2112.00€	16 000.00 €	1311-43	ZEROPHYTO	9 490.00 €
2313-29	CIMETIERE WC CIM. (HERNANDEZ) 10 609.00€		1311-43	ZEROPHYTO	298.00 €
2313-29 040	TRAVAUX EN REGIE	2 500.00 €		<b>TOTAL OP 43</b>	<b>15 108.00 €</b>
	<b>TOTAL OP 29</b>	<b>18 500.00 €</b>			
<b>OP 32</b>	<b>LAC</b>				
2315-32					
	<b>TOTAL OP 32</b>				
<b>OP 33</b>	<b>DEBROUSSAILLEMENT</b>		<b>OP 50</b>	<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	
			13251-50	SYADEN	15 000.00 €
2312-33			13251-50	SYADEN	15 000.00 €
	<b>TOTAL OP 33</b>		<b>TOTAL OP 50</b>		<b>30 000.00 €</b>
<b>OP 41</b>	<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>		<b>102</b>	<b>DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT</b>	
2313-41	PLAN DE RELANCE 1 <sup>er</sup> TRANCHE	43 704.31 €	10222	FACTVA	99 240.00 €
2313-41	ABRIBUS	1 650.00 €	10226	TAXE AMENAGEMENT	16 372.00 €
2313-41	PEINTURE CANTINE/ECOLE	9 134.00 €	1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	187 656.19 €
2313-41	ELECTRICITE ECOLE	1 410.00 €		<b>TOTAL 102</b>	<b>303 268.19 €</b>
2313-41	SIEGE FOOT /ALAE ECLAIRAGE	2 722.80 €	28041582	SYADEN	2 261.32 €
2313-41	MAIRIE CLIM	2 578.80 €			
2313-41	FOYER CHAUFFAGE	2 556.00 €			
2313-41	FOYER SALLE HAUT	700.80 €			
2313-41	BOUCHERIE	4 000.00 €			
2313-41	ECLAIRAGE MONUMENTS AUX MORTS	3 393.80 €			
2313-41	ECLAIRAGE MAIRIE	3 766.80 €			
2313-41	BUREAU MAIRE ELECTRICITE	1 484.40 €			
2313-41	BUREAU MAIRE PLACO	4 580.00 €			
2313-41	PLAN DE RELANCE 2 <sup>er</sup> TRANCHE	113 141.92 €			
2313-41	PLANE RELANCE 3 <sup>er</sup> TRANCHE	62 554.07 €			
2313-41	WC BOULODROME	1 351.00 €			
2313-41 040	TRAVAUX EN REGIE	26 000.00 €			
	<b>TOTAL OP 41</b>	<b>284 708.50 €</b>			
<b>OP 42</b>	<b>EGLISE</b>				
2313-42	RAR	33 694.02 €			
2313-42	TEROL PIGEONS	2 500.00 €			
	<b>TOTAL OP 42</b>	<b>36 194.02 €</b>	<b>001</b>	<b>SOLDE EXECUTION EXCEDENT</b>	
<b>OP 43</b>	<b>MOBILIERS COMMUNAUX</b>		<b>021</b>	<b>VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
2184-43	MOBILIERS FLEURISSEMENT ECOLE	7 866.65 €	021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	256 923.87 €
2188-43	DEFIBRILATEURS/PAVILLON/BLASON	5 000.00 €			
2184-43	FLEURISSEMENT BRAUER	5312.00€			
2184-43	FLEURISSEMENT BRAUER	437.00€			
2184-43					
2184-43	SIGNALETIQUE	4251.00€			
21578-43	CONTAINERS	10 000.00€			

21578-43	CUVE GAZOIL	1351.20€			
21578-43	TRONCONEUSE	367.50€	42 000.00 €		
21578-43	BALAYEUSE FOYER ET ECOLE	8231.30€			
21578-43	BLAYEUSE ECOLE				
21578-43	DESTRUCTEUR PAPIER	1050.00€			
21578-43	ILLUMINATION NOEL	5000.00€			
21578-43	ARMOIRE PRESENTOR (Paterin St Jacques)	1000.00€			
2184-43	MOBIlier BUREAU MAIRE	5000.00€			
21578-43	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGE DE VOIRIE		2 620.00 €		
<b>TOTAL OP 43</b>			<b>57 494.65 €</b>		
<b>OP 50</b>	<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>				
21538-50	TRANCHE 4		32 964.00 €		
21538-50	TRANCHE 5		32 856.00 €		
<b>TOTAL OP 50</b>			<b>65 820.00 €</b>		
001			62 885.04 €		
1641	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT		82 581.80 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>917 764.38 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>917 764.38 €</b>
<b>BUDGET INVESTISSEMENT EQUILIBRE</b>					

**OBJET : FISCALITE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2021. Il précise que sur la taxe foncière sur les propriétés bâties le taux appliqué correspond à la part communale de 36.59%, comme en 2020, et la part départementale de 30.69%. Ce regroupement permet de pallier l'absence de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ainsi, il convient pour 2021 de reconduire les taux de l'année précédente pour les différentes taxes conformément au tableau ci-après :

	<b>Taux 2020</b>	<b>Taux 2021</b>
Foncier bâti	36.59 %	67.28 %
Foncier non bâti	102.08 %	102.08 %
Taxe habitation	22.51%	22.51%

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale, l'article 16 de la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la TH pour les résidences principales, que les parts communales et départementales de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de TH sur les résidences principales.

La surcompensation ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur.

**CONSIDERANT** le dossier qui lui a été soumis, afférent à l'affaire citée en objet,

**PROCEDE** au vote :

Pour	15 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de voter pour l'année 2021, les taux ci-après :

- Foncier bâti :67.28 %
- Foncier non bâti : 102.08 %
- Taxe Habitation : hors résidences principales et locaux vacants : 22.51% taux figé.

**COMMUNIQUE** l'état de notification des bases d'imposition pour 2021 (imprimé 1259) à la commune,

**OBJET : RECONDUCTION DE LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES  
AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS  
PAR LE SERVICE COMMUN DE CARCASSONNE AGGLO**

Monsieur la Président expose à l'assemblée la nécessité d'adhérer à la cellule ADS (Autorisation Droit du Sol).

Depuis le 1er juillet 2015, Carcassonne Agglo a créé un service commun, en réponse aux besoins des communes ne pouvant plus bénéficier d'une mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Ce service répond aux dispositions des articles L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et R423-15 du Code de l'Urbanisme.

La compétence en matière de délivrance des autorisations reste celle des maires au nom de leur commune.

Le service ADS a pour ambition d'apporter un service de qualité aux communes, en sécurisant juridiquement l'application des règles d'urbanisme et la délivrance des actes dans les délais impartis.

A ce jour, 60 communes de l'agglo ont fait le choix de confier leur instruction ADS au service commun.

La commune de Laure-Minervoys adhère à ce service depuis plusieurs années.

La précédente convention a pris fin au 31 décembre 2020. Il est nécessaire de délibérer sur la reconduction de cette convention, qui comprend une augmentation de la tarification (part fixe et part variable), qui était restée inchangée depuis 2015.

Dans un objectif de solidarité intercommunale, Carcassonne Agglo continue de prendre à sa charge une partie du cout du service.

Sur la base du présent rapport, le Président demande au conseil municipal de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré

Vu les dispositions de l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme,

**CONSIDERANT** les besoins de la commune qui ne peut plus bénéficier d'une mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

**CONSIDERANT** le dossier qui lui a été soumis, afférent à l'affaire citée en objet,

**PROCEDE** au vote :

Pour	15 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

- **CONFIE** au service commun de Carcassonne Agglo l'instruction des autorisations de droit des sols sur le territoire communal, pour celles listées à la convention ci-jointe, conformément
- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération, réglant les modalités financières et de fonctionnement,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à l'application de cette décision.



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

62

DELIBERATION N° 2021-030

Conseil communautaire du 5 février 2021

**OBJET :** Reconduction des conventions entre Carcassonne Agglo et les communes adhérentes au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq février à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni au Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard LARRAT, 1<sup>er</sup> vice-président.

### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 110
Nombre de pouvoirs : 14
Date de convocation : 29 janvier 2021

**Présents :** Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, BUSTOS David, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DENUX Monique, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ORMIERES Sébastien (suppléant de ESCANUELA Martine), ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, KERRINCKX Dominique, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASA-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, LUCET Charles, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MOLHERAT Michel, MONTAGNÉ Edgar, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PETIT Jean-Louis, PICHARD Geneviève, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

**Absents excusés et pouvoirs :** Mesdames et Messieurs AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à GODEFROY Liliane), BANQUET Régis, BARTHES Any (pouvoir à DOUTRES Annie), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LARRAT Gérard), BUSQUE Emile (pouvoir à MAGRO Christian), CHESA Isabelle (pouvoir à ALBAREL Arnaud), DHOMPS Fabrice (pouvoir à FALCOU Thierry), GARINO Jeanine (pouvoir à MENASSI Eric), GASC Laurence (pouvoir à BARDOU Magali), LAROCHE Laëtitia (pouvoir à CARBONNEL Didier), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à LAREDJ Yazid), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LETAO Elodie), PELIX Jean-Pierre (pouvoir à PECHAIRE Dorothée), PEREZ Laurent (pouvoir à ARIAS Placide), QUINTILLA-MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard).



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Messieurs DELGADO Fernand, PERALLON Jacques, POISSY Stéphane.

Monsieur Jean-Claude PISTRE est élu secrétaire de séance.

63

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

Le service ADS est un service mutualisé qui a été mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 2015, suite au désengagement de l'Etat, et reconduit une première fois en 2018. Il assure depuis lors l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes qui ont souhaité lui confier l'instruction de leurs actes d'urbanisme. Au nombre de 43 en 2015, les communes adhérentes sont aujourd'hui 60.

Ce service constitue un service commun entre Carcassonne Agglo et les communes de son territoire, conformément aux dispositions des articles L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et R. 423-15 du Code de l'Urbanisme. La compétence en matière de délivrance des autorisations reste celle des Maires des communes.

Les conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2020. Il est ainsi nécessaire de les reconduire, afin de permettre la poursuite de l'activité sans rupture pour les communes.

Lors des comités de pilotage annuels, les communes ont fait part de leur satisfaction concernant le fonctionnement du service, et notamment de la relation de proximité établie entre les agents de l'agglo, et les Maires. Le service constitue aujourd'hui une source de sécurisation des actes d'urbanisme, mais également un lieu de conseils et de ressources pour toute question en lien avec l'aménagement sur les communes.

Les niveaux de participation des communes sont restés inchangés depuis la création du service en 2015. Les conventions conclues en 2018 prévoyaient qu'une réévaluation du coût du service pourrait être réalisée à l'issue de la période de 3 ans.

Pour la durée de la prochaine mandature (soit jusqu'en 2026), il est proposé de réévaluer le coût du service comme suit :

- Part fixe :

Forfait	Taille de la commune (Population municipale au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année facturée)	Montant en €
1	Moins de 500 habitants	0,60
2	De 500 à 999 habitants	1,10
3	Plus de 1000 habitants	1,60

- Part variable :

Type d'acte	Coût unitaire en €
Certificat d'urbanisme opérationnel	45
Déclaration Préalable	84
Permis de Construire	120
Permis de Démolir	95
Permis d'Aménager	143

Une évolution annuelle de la part variable interviendra à hauteur de + 1.5 % chaque année.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Cette réévaluation intègre :

- Le renforcement du service ADS depuis 2019, avec l'affectation d'un ETP supplémentaire en charge du suivi administratif
- Les couts liés à la mise en œuvre de la dématérialisation des actes, obligatoire à compter du 01.01.2022, et nécessitant de faire évoluer le logiciel Cart@ds, mis à disposition de l'ensemble des communes adhérentes

64

Il sera ainsi proposé aux communes de conclure une nouvelle convention bilatérale avec Carcassonne Agglo, à échéance au 31 décembre 2026

### Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser la reconduction du service commun d'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols entre Carcassonne Agglo et les communes de son territoire ;

Article 2 : D'approuver la convention annexée à la présente délibération, réglant les modalités financières et de fonctionnement ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes ainsi que toutes les pièces afférentes à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président de Carcassonne Agglo

Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20210205-DCC-2021-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2021

Affichage : 16/02/2021

**OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA  
COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE  
CARCASSONNE-AGGLO**

Le Maire expose que lors du conseil communautaire du 18 septembre 2020, la mise en place d'une commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été validées par les conseillers communautaires (délibérations N°2020-182)

La commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été mise en place par une délibération du 18 mars 2002 conformément à l'article 86 IV de la Loi du 12 juillet 1999 modifiant l'article 1069 nonies (neuvième) C du Code Général des Impôts.

Le conseil communautaire a validé la composition de ladite commission qui comprend les élus suivants :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération,
- Le Vice-président délégué aux Finances,
- Le représentant de chacune des Communes membres désigné parmi les membres de leur Conseil Municipal
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur Général Adjoint et du Directeur des finances

Afin d'installer cette commission sur le mois de juin prochain, le Président demande à l'assemblée de bien vouloir désigner le représentant de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Vu les articles visés :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les élections municipales 15 mars 2020 ainsi que l'installation du Conseil Municipal du 23 Mai 2020,
- La délibération N° 2020-182 du conseil communautaire du 18 septembre 2020

**CONSIDERANT** le dossier qui lui a été soumis, afférent à l'affaire citée en objet, **PROCEDE** à la désignation dans les conditions qui suivent, du représentant de la commune auprès de la commission d'évaluation des charges transférées de Carcassonne-Agglo,

Les personnes dont les noms suivent ont été élus comme suit :

**COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE-AGGLO**

Membre titulaire	Nombres de voix obtenues	Membre suppléant	Nombres de voix obtenues
Mme Geneviève FOURNIL	15	M. Emile RAGGINI	15

<b>Pour</b>	15 voix
<b>Contre</b>	0 voix
<b>Abstentions</b>	0 voix

**PRECISE** que le Maire et la secrétaire générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette affaire,

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

52

DELIBERATION N° 2020-182

Conseil communautaire du 18 septembre 2020

**OBJET :** Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 106
Nombre de pouvoirs : 16
Date de convocation : 11 septembre 2020

**Présents :** Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis, ALBAREL Arnaud, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, ARNAUD Magali, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DELAUR Gilles, DELGADO Fernand, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, LAPEYRE Denis (suppléant de GILS Denise), GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JULIEN Ingrid, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAREDJ Yazid, LAROCHE Laëtitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Thierry, LETAO Elodie, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNE Edgar, OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PEREZ Laurent, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, POISSY Stéphane, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, SAÏSSET Jean-François, SUNE Marie-Thérèse (suppléante de SALIEGE Georges), SCHMITH Patrick, TOUSTOU Henri, TRIAY Emilie, TURCHETTO Aurélien, ESCANDE Valérie (suppléante de VALLIER Gérard), VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

**Absents excusés et pouvoirs :** Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc (pouvoir à MILHAU René), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BARTHES Any (pouvoir à ARIAS Placide), BIGOT Xavier (pouvoir à JULIEN Ingrid), BUSTO Claude (pouvoir à DHOMPS Fabrice), BUSTOS David (pouvoir à LAREDJ Yazid), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), JORDAN Edouard (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), JORDY Jean-Marie, KERRINCKX Dominique, MARTY Alain, MICHEAU Pierre (pouvoir à FABRE Jacques), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à PEREZ Laurent), OUDDANE Julien (pouvoir à LETAO Elodie), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève (pouvoir à

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

DOUTRES Annie), PITON Yolande (pouvoir à ICHE Daniel), RUFFEL Henri (pouvoir à ESTIVAL Alain), SIE Didier (pouvoir à PROUST Michel).

Absents : Messieurs GUICHOU Jean-Régis, LECINA Jean-Pierre, MOLHERAT Michel.

53

Monsieur Patrick SCHMITH est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été mise en place par une délibération du 18 Mars 2002 conformément à l'article 86 IV de la Loi du 12 Juillet 1999 modifiant l'article 1089 nonies C du Code Général des Impôts.

Il vous est proposé de mettre en place la CLECT qui pourrait être composée :

- Du Président de la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo,
- Du Vice-Président délégué aux Finances,
- D'un représentant de chacune des communes membres désigné parmi les membres de leur Conseil Municipal,
- Du Directeur Général des Services,
- Du Directeur Général Adjoint et du Directeur des Finances.

### Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les propositions ci-dessus énoncée.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à demander à l'ensemble des Conseils Municipaux la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelé à siéger au sein de la CLECT.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200918-DCC-2020-182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 18/08/2020



# COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 10 AVRIL 2021

Numéros d'ordre des délibérations prises :

DU N°8 à N°11

#### FEUILLE D'EMARGEMENT

RANG	Nom et Prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signature
1	Emile RAGGINI Maire		
2	Julien BRIANC 1 <sup>er</sup> Adjoint		
3	Geneviève FOURNIL 2 <sup>ème</sup> Adjoint		
4	Guillaume BOU 3 <sup>ème</sup> Adjoint		
5	Jean-Pierre BIRGY Conseiller municipal		
6	Pierre CAVALADE Conseiller municipal		
7	Jacqueline TIBALD Conseillère municipale	Julien BRIANC	
8	Anne THERON Conseillère municipale		
9	Éric TRANCHANT Conseiller municipal		
10	Sophie PAGES Conseillère municipale	Guillaume BOU	
11	Maria SIRVEIN Conseillère municipale		
12	Caroline MESTRE Conseillère municipale		
13	Christophe LAIR Conseiller municipal		
14	Chara VESENTINI Conseillère municipale		
15	Edouard DIOUF Conseiller municipal		

*La signature de ce document par les membres présents interviendra en début de la prochaine séance du Conseil municipal pour valoir approbation de la rédaction de ce procès-verbal*



